

Séance du Conseil général du 4 novembre 2025 (2021-2026)

Point 9: DIVERS

Postulat n° 216	Déposé le 4 novembre 2025
Auteurs et co-auteur(s)	Mme et MM. Bettina Noll (Vert·e·s), David Ruffieux (Vert·e·s) et Oliver Collaud (Vert·e·s)
Objet	"Demande d'étudier la possibilité d'introduire un système "zone à trafic limité" dans certains périmètres à Fribourg"
<i>Décision quant à la transmission prévue en séance du Conseil général du mardi 9 décembre 2025</i>	
Le texte original signé est disponible sur demande au Secrétariat du Conseil général.	

Développement du postulat

Par ce postulat nous demandons au Conseil communal de bien vouloir étudier - du point de vue juridique, technique et financier - les conditions et la faisabilité de l'introduction d'un système "zone à trafic limité" (ci-après ZTL) dans la ville de Fribourg.

Dans différentes villes européennes, notamment en Italie (Milan, Florence) et en France (Paris, Lyon) ce système de modération de trafic est bien connu. L'exemple suisse, qui a eu beaucoup d'écho dans les médias, est Birsfelden (Bâle-Campagne) où ce système est en service depuis septembre de cette année. Il a fallu moins de deux ans pour passer de l'idée à la mise en service.

Les ZTL sont des zones ou des quartiers délimités d'une ville dont l'accès est réservé à certains groupes d'usager·e·s disposant d'une autorisation pour les véhicules motorisés. Ces usagers autorisés peuvent être, par exemple, les résident·e·s et les commerçant·e·s de la zone concernée, ainsi que les services d'urgence ou les transports publics.



Figure 1 Signalisation à Birsfelden

L'accès peut être contrôlé par des barrières physiques, des bornes automatiques ou dorénavant avec l'avancée de la technique, des caméras qui lisent les plaques d'immatriculation. A Birsfelden, le système actuel fonctionne avec des caméras et a fait ses preuves jusqu'à présent, alors que l'ancien contrôle d'accès au moyen de badges nécessitait beaucoup de personnel et était sujet à des abus. L'objectif de restriction par une ZTL est de réduire le trafic motorisé de transit, avec pour effet de prévenir la congestion routière, de diminuer le niveau de bruit, d'améliorer la qualité de l'air, d'augmenter la sécurité, de créer plus d'espace pour la mobilité douce et ainsi améliorer la qualité de vie des résident·e·s, mais aussi des visiteurs. A Fribourg, un système avec des caméras mériterait à notre avis d'être évalué, par exemple au quartier du Bourg requalifié, en incluant le pont de

Zaehringen pour l'accès aux places de parc le long de la route de Berne et de la route de Bourguillon, ou évidemment en Basse-Ville. Ce type de mesure permettrait de grandement limiter le trafic de transit et de faciliter l'accès à celles et ceux qui y habitent, qui ont des activités dans le quartier ou qui viennent consommer dans ses commerces.

En outre, l'introduction d'une telle ZTL en Basse-Ville semble être la mesure remplissant le besoin de compartimentage demandé dans le PA3 (mesure 3M.03.04, n° ARE 2196.3.098), reprise dans le PA4 mais toujours ineffective.

Et enfin, la création de ZTL s'intégrerait dans les objectifs de cette législature et le plan climat de notre ville (mesure M03).

Fribourg, le 4 novembre 2025